



HAL
open science

Soldat ? Jamais ! Un libelle pour une méthode et un combat

Édouard Sill

► **To cite this version:**

Édouard Sill. Soldat ? Jamais ! Un libelle pour une méthode et un combat. édouard Sill. Soldat ? Jamais !, Solanhets, 2018, 979-1094-791-14-1. hal-04025249

HAL Id: hal-04025249

<https://hal.science/hal-04025249v1>

Submitted on 5 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

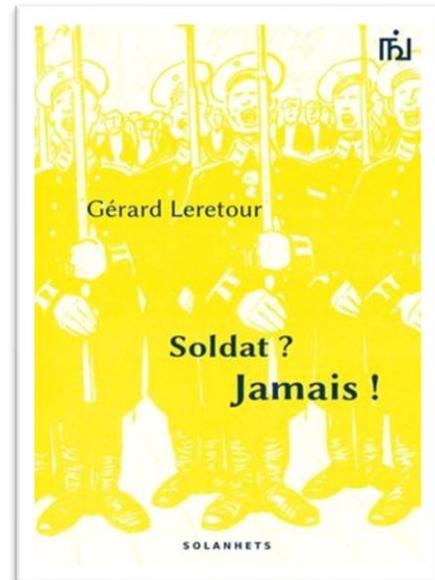
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***Soldat ? Jamais !* Un libelle pour une méthode et un combat**

Edouard SILL

In : LERETOUR Gérard, *Soldat ? Jamais !*, La Ferrière, Solanhets, 2018, pp. 175-183.

<http://solanhets.eu/soldat-jamais/>



Ce petit livre est bien plus qu'un simple témoignage édifiant. Gérard Leretour a voulu donner à son geste des qualités à la fois démonstrative, par son exemple, et performative, en indiquant une méthode didactique, une « recette » militante. Son insoumission spéciale, innovante, est décrite comme l'illustration pratique d'une « modalité d'action ». Cette dernière a pour fin de faire pression en poussant le gouvernement à une attitude intenable publiquement, en communion avec une opinion populaire favorable et protégée, selon ses mots, par « l'opinion pacifiste internationale », afin d'utiliser son propre cas comme un précédent devant faire jurisprudence. Il appelle enfin à ce qu'un mouvement collectif émerge, en imitation. Son propos est destiné tant aux jeunes gens bientôt appelés à effectuer un service militaire dont ils contestent la légitimité et refusent les fins, qu'aux pacifistes intégraux qui souhaitent enrayer les logiques du militarisme conduisant inexorablement à la guerre.

Sa définition originale de l'insoumission, publique et médiatique, revendiquée comme une objection de conscience militante et laïque, tranche singulièrement avec les précédentes résistances individuelles carcérales à l'institution militaire. Il a, en réalité, synthétisé et systématisé plusieurs combats antérieurs dont ceux, précurseurs, des anarchistes Raymond Guillot et Pierre Perrin, mais également de religieux, ou encore Jean Bernamont, normalien dont la réforme pour « inaptitude morale » fut obtenue après une grève de la faim en 1928. Synchrétique dans ses inspirations, inclassable et non dogmatique, Gérard Leretour est avant tout un pragmatique, un empirique, c'est-à-dire un militant. Il sait trouver des tribunes, que ce soit via un procès ou par la presse, monter ou insuffler des collectifs et jouer du sentiment d'indignation. Il sait préparer son action et la placer dans un espace favorable et spectaculaire. Il systématise son exemple par une méthode, un protocole dans lequel on voit distinctement l'influence d'un certain pacifisme « planiste », proluxe producteur de divers « plans contre la guerre ». Le plus fameux, celui du hollandais Barthelemy de Ligt, intitulé *Plan de Mobilisation contre la Guerre*, est publié l'année suivante, Leretour en sera naturellement un de ses plus fervents promoteurs en France.

Tandis qu'il rédige son opuscule, Gérard Leretour parcourt la France et la Belgique, et regroupe autour de lui un petit groupe de jeunes militants. Une fois terminé, autoproduit, le livre est publié en octobre 1933, juste avant le retour de son auteur en prison, un fait nullement laissé au hasard.

Il est loin d'être évident que l'initiative de Gérard Leretour ait immédiatement fait des émules, mais il a nécessairement imprégné les actions d'autres insoumis. En 1933, ces derniers sont moins isolés, plus visibles et certains, minoritaires, ont également préparé leur action sur le terrain politique et médiatique. Cette année-là, les « affaires » d'objecteurs de conscience sont nombreuses : Marius Michel dans l'Yonne, Armand Rolland à Orléans, Marcel Grégoire à Cherbourg, Philippe Vernier à Lille, Cipriano Fernandez à Langres, Jean Lucien Imbert à Metz, Henri Ferjasse à Paris. Dans la plupart des cas, les insoumis se déclarent « objecteur de conscience » et entament une grève de la faim après leur condamnation. C'est cependant en Belgique qu'eut lieu la première réplique, en juillet 1933. Protestants contre un projet de loi réprimant toute propagande et activités antimilitaristes, deux figures anarchistes bruxelloises, Léo Campion et Hem Day, renvoient leurs livrets militaires. Immédiatement convoqués pour effectuer, à titre de sanction, une période militaire, ils refusent et sont déclarés insoumis. Ils veulent faire de leur procès une tribune mais s'attendaient pas à être condamnés pour un délit d'opinion. Le jugement est cependant d'une grande sévérité. Soutenus par une mobilisation publique, les deux prévenus entament une grève de la faim et obtiennent gain de cause : ils sont curieusement « chassés » de l'armée et définitivement réformés tandis que le projet de loi est abandonné.

L'influence, diffuse mais immédiate, du geste public de Leretour est incontestable et l'objection de conscience marque considérablement les débats politiques en France durant l'année 1933, à la fois dans la presse, les organisations politiques mais également à la Chambre. Le débat s'est imposé, par la multiplication des exposés, scandalisés, dithyrambiques ou railleurs. L'objection de conscience, obtient ainsi une motion de soutien de la part du SNI lors de son congrès de Paris, suivie par la SFIO, tandis que, significativement, la question est évoquée lors du 22^{ème} Congrès de la CGT en septembre.

Bien d'avantage que les nombreux procès d'objecteurs de conscience avant lui, le « cas » Leretour et son étonnante victoire a obligé le mouvement pacifiste dans son ensemble à considérer son geste, sa méthode et ses propositions. Par contre coups, il a provoqué des ruptures et des évolutions notables. Jean Giono relatait ainsi que l'action de Leretour l'avait poussé à placer son pacifisme sur le plan de l'action politique, en rejoignant l'Association des Écrivains et Artistes Révolutionnaires, communistes. Enfin, l'influence de Leretour est considérable dans les jeunesse, notamment socialistes, pour il est parfois élevé au rang de héros et martyr. Les anarchistes sont quant à eux très partagés. Toujours considérée comme une « nouvelle mystique » et une aventure individualiste par le journal *Le Libertaire*, ce dernier venait cependant de subir une évolution considérable à propos de l'objection de conscience, passant de la dénonciation au soutien critique, conditionnel, des objecteurs. L'Union

Anarchiste fut ainsi contrainte de réviser sa position, lorsque certains de ses membres placèrent publiquement leur insoumission dans le cadre de l'objection de conscience et rejoignent Leretour dans son combat. Certaines grandes figures anarchistes de l'antimilitarisme, tels Louis Lecoin et Sébastien Faure, sont cependant plus réservés que leurs camarades quant au « phénomène Leretour », notamment sur la finalité réformatrice de son entreprise. *La Revue Anarchiste*, quant à elle, tire à boulets rouges contre « l'arriviste », le « *Conscencious objector* », le « franc maçon » Gérard Leretour, qui se fait un « nom et une situation » à peu de frais. La revue publie d'ailleurs un long développement consacré à l'appel de Leretour aux insoumis de 1932, qui démonte l'entreprise et flétrit son auteur.

Le PCF soutient quant à lui l'homme mais point le combat ; une règle intangible mais également indéfectible, que le parti tiendra jusqu'au Front populaire.

Enfin, le retentissement de l'entreprise hardie de Gérard Leretour est flagrant chez le législateur et dans la politique institutionnelle. En mars 1933, le député socialiste Marcel Déat porte à la Chambre, lors des discussions sur le projet de loi portant sur l'amnistie de certains délits militaires, un amendement intégrant les objecteurs de consciences « reconnus sincères » et invite ses collègues à envisager l'introduction d'un service civil alternatif. L'amendement est repoussé, seulement au deux tiers des voix. Au conseil Municipal de Paris Leretour est également au sujet des discussions en décembre, provoquant de violentes interpellations. Enfin, Leretour électrise l'extrême droite, l'Action Française en tête.

Dès janvier, le Ministre de l'intérieur Camille Chautemps adresse aux ministres et aux préfets une note intitulée « Circulaire ministérielle confidentielle relative à des menées en faveur de l'objection de conscience ». Le document atteste de l'inquiétude du gouvernement quant à l'émergence d'un mouvement d'opinion autour du sort des objecteurs de conscience, propre au défaitisme et au développement d'un dangereux sentiment antimilitariste. Des mesures sont prises, notamment en direction de l'archevêché de Paris et du Consistoire des Églises réformées de France pour faire taire, ou faire contredire, les pasteurs et prêtres publiquement favorables à l'objection de conscience, avec succès. Par une indiscretion probablement calculée, la circulaire « Chautemps » est rendue publique en mai 1933 et participe à renforcer considérablement tant la publicité autour des « affaires » d'objecteurs de conscience qu'à l'installation durable du débat dans l'opinion publique. La grande presse parisienne monte au créneau contre le « sabotage » de la défense nationale, favorisant le dépôt en décembre 1933 d'un projet de loi durcissant la répression envers la propagande antimilitariste. Elle est entérinée l'année suivante, tandis que le Maréchal Pétain remplaçait Édouard Daladier au ministère.

Dorénavant personnage reconnu, Gérard Leretour crée en juillet 1933, avec un petit groupe de jeunes libertaires, la Ligue des Objecteurs de Conscience (LOC). Elle se lance immédiatement dans l'action, collective cette fois. Depuis octobre 1933, Henri Ferjasse avait entamé une grève de la faim à la prison du Cherche-Midi après qu'il eut été condamné pour insoumission. Pour attirer l'attention autour du « cas » Ferjasse tout autant que pour mettre

enfin en branle la fameuse stratégie collective de Leretour, la Ligue des Objecteurs de Conscience produit son premier coup d'éclat, le 13 novembre 1933, conduit par deux groupes de militants.

Tandis que Leretour et un autre insoumis, Albert Daunay, mutilent une statue de Paul Déroulède, sise à Paris, afin d'être arrêtés, quatre autres insoumis et réfractaires membres de la Ligue des Objecteurs de Conscience se constituent prisonniers au Ministère de la Guerre. L'objectif était d'entamer une grève de la faim collective à la prison du Cherche-Midi. Les choses se déroulent tout autrement : après que les militants se soient couchés sur le sol dans le Ministère, esquisse de résistance non violente, ils sont jetés dehors. Malgré son échec complet, l'action est perçue comme victoire : les objecteurs n'ont pas été arrêtés alors qu'ils se sont placés publiquement dans l'illégalité. De plus, on promet à Ferjasse quelques jours plus tard une libération anticipée. Néanmoins, la riposte est immédiate : la Ligue est dissoute à la fin du mois, bénéficiant cependant d'un appel suspensif dont elle bénéficiera jusqu'en

L'action et le procès placent Leretour cette fois en une des quotidiens à la fin de l'année 1933 et lui apportent une célébrité bien supérieure à sa précédente campagne. Le Ministère de l'Intérieur relève d'ailleurs que *Soldat ? Jamais !* se vend fort bien, surtout dans les milieux pacifistes. Mais cette publicité nouvelle change également le regard public sur le personnage, désormais perçu comme un trublion, un agitateur, écorchant un temps sa réputation précédente de victime de l'arbitraire militariste. L'action est mal comprise, l'iconoclaste prend le pas sur l'objecteur de conscience. La LICP et plusieurs personnalités éminentes du pacifisme se désolidarisent de son geste, du moins le temps que Leretour reprenne la figure, plus présentable, de prisonnier d'opinion, c'est-à-dire de martyr.

En juin 1934 il comparaît de nouveau en correctionnelle pour « Provocation directe au crime de meurtre dans un but de propagande anarchiste » à la suite d'un discours tenu en octobre précédent à la Mutualité. Cumulant la peine civile et militaire, Gérard Leretour doit effectuer une détention de près de cinq ans. Disposant d'un statut très libéral en prison et aidé de son frère, il supervise l'activité de la Ligue. À l'automne 1935, la mobilisation en faveur de sa libération atteint son paroxysme, partout en France et soutenue par un large arc politique et un comité parlementaire comprenant trois anciens Présidents du conseil et 200 députés. Après l'échec d'une demande de grâce, il bénéficie d'une remise de peine le 10 janvier 1936 suivie d'une libération conditionnelle. Leretour a bénéficié d'un faisceau serré de sollicitations en sa faveur, d'Henri Fabre à Louis Lecoin en passant par Léon Jouhaux, ce qui n'empêche pas ses partisans les plus enthousiastes d'y voir le fruit d'une grande mobilisation de l'opinion publique.

Jusqu'à la remise de peine de son fondateur, la Ligue des Objecteurs de conscience n'a cessé de tenir meetings pour exiger la libération de Gérard Leretour. Elle met à profit son cercle de sympathisants pour créer une véritable structure de lutte : le Centre de Défense des Objecteurs de Conscience, chargé de centraliser les dons et de coordonner la défense des insoumis incarcérés. Ce dernier rassemble bientôt une trentaine de groupes en province et

cinq à Paris et la Ligue se renforce en 1936 d'un journal *Rectitude*, dont la ligne éditoriale est incontestablement libertaire. La Ligue organise des tournées de conférences avec pour titre *La paix définitive par le refus du service militaire ?* Ces tournées rencontrent un écho qui inquiète les autorités et attirent les décrets municipaux d'interdiction comme les attaques des Camelots du Roy, en leur assurant ainsi une plus large publicité. La LOC imprime également son rythme à la LICP en France et Gérard Leretour est nommé président de la section française. La Ligue se tourne naturellement vers les mouvements de jeunesse, secteur le plus sensible s'il en est à son combat. Avec les Jeunesses Anarchistes et les Jeunesses Socialistes de la Seine (pivertistes), Gérard Leretour fonde les Jeunesses Antimilitaristes où il entend fédérer, sans grand succès, les jeunes militants des deux organisations. Ce sera la dernière extension de la Ligue, celle-ci étant définitivement dissoute après jugement en appel en 1937 et son journal ne lui survivra pas. Le Centre de Défense des Objecteurs de Conscience poursuit un temps son activité, relance même un nouveau journal en octobre 1937, *L'Insurgé, Le Vrai*, qui disparaît après un unique numéro.

Une nouvelle condamnation de Leretour à l'automne 1938 ne suscite pas les mêmes soutiens. Les temps ont changé. Le contexte européen, la vigueur retrouvée de la répression mais surtout les déchirements entre pacifistes révolutionnaires ont relégué le débat à propos de l'objection de conscience bien loin des préoccupations du moment. La révolution sociale en Espagne et la guerre civile ont forcé les militants et, partant, les objecteurs, à prendre des positions antagonistes et souvent paradoxales. Indéniablement, les recompositions politique et théorique engendrées par le Front populaire a dispersé et évacué la question de l'objection de conscience. Tandis que la menace d'un conflit généralisé se fait toujours plus sensible, les militants antimilitaristes cessent de s'intéresser à l'objection de conscience et lui préfèrent d'autres modalités. La Loi des deux ans, qui rallonge d'autant la durée du service militaire, et les rappels partiels de réservistes font ressurgir les méthodes traditionnelles : distribution de tracts clandestins dans les casernes, affichages sauvages, appels à la fraternisation vers les garnisons à la frontière.

Enfin, la répression du gouvernement Daladier contre la désobéissance est sévère et les condamnations pour « provocation militaire » se multiplient, notamment dans les rangs libertaires. La plupart d'entre eux ne sortiront de prison qu'à la faveur de la défaite de 1940. Aux prémices de la Seconde Guerre mondiale, les insoumis, dont Gérard Leretour, libéré début 1939, reprennent la route de l'exil. Ils partent vers la Norvège, la Suisse ou l'Amérique du Sud, pour éviter d'être mobilisés ou arrêtés, mais aussi, pour certains « internationalistes intégraux » par refus d'être assimilés à l'un ou l'autre des protagonistes.

Après être subitement apparu à Paris en 1933 et fait partie des principales figures du mouvement social pacifiste français durant six ans, Gérard Leretour s'est effacé et avec lui sa mémoire. Quant à lui, son combat pragmatique, non-violent et profondément optimiste triomphait trente ans plus tard, curieusement porté par l'un de ses contradicteurs d'alors et grand pensionnaire des prisons françaises : l'anarchiste Louis Lecoin. Ce sont pourtant les

modalités du combat théorisées et initiées trente ans plus tôt par Gérard Leretour qui portèrent l'objection de conscience à sa reconnaissance officielle, en 1963 par l'amnistie et l'introduction d'un service civil alternatif.

Edouard Sill, 22 octobre 2017